

© Marie-Christine Paquot

# L' OPTION **ART DRAMATIQUE** (programme d'enseignement

(programme d'enseignement supérieur artistique de type long) vise la **formation de l'acteur.ice**.

Il coordonne, pour se faire, trois champs d'enseignement :

- Les COURS DE BASE (techniques et artistiques): corps, voix, mouvement
- Les COURS THÉORIQUES ET GÉNÉRAUX : formation intellectuelle
- Les COURS D'INTERPRÉTATION : art dramatique et déclamation

Il s'agit d'une **formation pratique à temps plein** qui exige des étudiant.e.s qui s'y engagent, une présence, un investissement et un travail personnel importants.

**BACHELIER**: 3 ans 180 crédits ECTS **MASTER**: 1 an 60 crédits ECTS

Les cours sont <u>collectifs</u> et <u>obligatoires</u>.

Les cours de base, les cours théoriques et généraux se donnent en matinée. Ils s'organisent soit en COURS RÉGULIERS (avec accompagnement pédagogique personnalisé) soit en SÉMINAIRES (projets resserrés dans le temps).

Les cours d'interprétation (art dramatique et déclamation) se donnent l'après-midi et s'organisent selon une double logique de **PROCESSUS** (avec accompagnement pédagogique spécialisé) et d'ÉVÉNEMENTS (projets de création resserrés dans le temps).

# L' ÉPREUVE ARTISTIQUE D'ADMISSION EN ART DRAMATIQUE

L'option Art dramatique s'adresse aux étudiantes et étudiants en possession d'un **Certificat de l'Enseignement Secondaire Supérieur** (CESS) ou d'un titre équivalent obtenu à l'étranger (sous condition d'introduire une demande d'équivalence à la Fédération Wallonie-Bruxelles www.equivalences.cfwb.be).

L'inscription à ARTS<sup>2</sup> est d'abord conditionnée à une **ÉPREUVE D'ADMISSION** 

L'inscription ne peut être confirmée qu'après la réussite de cette épreuve et la réception d'une notification officielle. Pour s'inscrire à l'épreuve d'admission, rendez-vous sur : <a href="https://www.artsaucarre.be/devenir-etudiant">www.artsaucarre.be/devenir-etudiant</a> Les épreuves d'admission en Art dramatique auront lieu en **septembre 2024**.

### ÉTAPE 1 / INSCRIPTION & MOTIVATION

Rédigez une lettre de motivation à joindre au dossier d'inscription complété. Cette lettre n'est pas éliminatoire.

Il sera proposé aux candidat.e.s de faire ou non un choix entre les deux programmes pédagogiques organisés par l'option dans les cours d'interprétation. Ils/elles pourront confirmer ou infirmer ce choix jusqu'à la fin du second tour

Les programmes pédagogiques sont disponibles sur le site de l'école : www.artsaucarre.be/theatre-conservatoire-royal/art-dramatique/projet-pedagogique

#### ÉTAPE 2 / PREMIER TOUR

Le premier tour consiste en une audition d'une vingtaine de minutes, sur rendez-vous donné au moment de l'inscription.

Les candidat.e.s sont tenu.e.s de présenter, avec leurs partenaires de jeu, deux scènes mémorisées et mises en scène : une scène classique¹ et une scène moderne. Les monologues ne sont pas admis. Les candidat.e.s sont invité.e.s à se présenter sous une forme artistique libre (chanson, poème, danse, performance, talents cachés...).

Cette audition sera suivie d'un **entretien**. Au terme de l'audition, les candidat.e.s recevront une courte scène à mémoriser pour le second tour dans l'éventualité où ils y seraient reçu.e.s.

À l'issue de ce premier tour, le jury d'admission opère la sélection des candidat.e.s qui seront admis.e.s au second tour.

Les résultats du premier tour seront communiqués par courrier électronique.

# ÉTAPE 3 / SECOND TOUR

Le second tour consiste en une journée de travail avec les pédagogues de l'option. À l'issue de cette journée, le jury effectue le choix définitif des candidat.e.s admis.e.s au sein de l'École. Les résultats sont proclamés le jour même et envoyés par mail.

Nota Bene: Les candidat.e.s ne se sentant pas prêt.e.s à se présenter ou n'ayant pas été retenu.e.s ont la possibilité de se préparer en s'inscrivant dans une classe préparatoire. L'école est en contact avec deux classes préparatoires:

- L'Athénée Royal d'Auderghem (ARA) www.arauderghem.be
- Classe préparatoire du Théâtre de Namur www.prepatheatre.be/la-classepreparatoire

# AGRÉGATION EN ART DRAMATIQUE

L'Agrégation de l'Enseignement Secondaire Supérieur (AESS) pour le domaine du Théâtre est accessible aux étudiants détenteurs d'un Master en Théâtre.

Les titulaires de Bachelors ou de Masters obtenus en dehors de la FWB ainsi que les titulaires de diplômes supérieurs antérieurs à l'application du décret de Bologne peuvent présenter un dossier qui sera examiné en vue d'obtention d'éventuelles équivalences.

**AGRÉGATION** : 1 an 30 crédits FCTS

La formation comporte des **cours théoriques**, des **recherches personnelles** et des **stages**.

L'AESS permet d'enseigner dans l'Enseignement Secondaire Artististique à Horaire Réduit (ESAHR) et dans l'Enseignement secondaire supérieur.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Scène classique s'entend ici dans une acception large : du théâtre antique à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.





#### **DOMAINE THÉÂTRE**

**CARRÉ DES ARTS** 

4a rue des Sœurs Noires 7000 Mons (B)

TÉL +32 (0) 65 475 200 www.artsaucarre.be info@artsaucarre.be











© Marie-Christine Paquot





